



Saisie mobilière d'un huissier suite à credit consommation

Par **lilibette**, le **22/02/2010** à **12:31**

Bonjour,

Je viens vers vous car aujourd'hui je reçois un courrier de l'huissier chez lequel nous réglons mensuellement une dette de crédit à la consommation qui avait pris l'engagement de l'accord. Que faire maintenant que le courrier est là ? quel est notre recours ?

Merci pour votre réponse.

Par **superve**, le **14/03/2010** à **17:26**

difficile de répondre...

quelle est votre question ?
que dit la lettre de l'huissier ?